

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2015 A 20 H

Étaient présents : Mmes et MM. Roland VAILLIER, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRECHOUX, André RIGNAULT, Karine ANASTASI, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Katia GAUDIN, Mickaël COLIN, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN, Catherine AMBAYE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Maryvonne DELAGRANGE a été élue secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2015
2. VALIDATION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN COMMUNAL D'ENTRETIEN
3. AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE 2015/2016 DE LA VIENNE SUR LES PROPOSITIONS CONCERNANT LA COMMUNE DE SAVIGNÉ
4. CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE CNP 2016
5. SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE CCAS
6. VOTE DES SUBVENTIONS
7. TRANSFERT INTÉGRAL DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU SYNDICAT MIXTE EAUX DE VIENNE-SIVEER
8. REMPLACEMENT DE LA FONTAINE A EAU DE LA CANTINE
9. PERMANENCES ÉLECTIONS RÉGIONALES
10. QUESTIONS DIVERSES

➤ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2015**

Après lecture, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2015.

➤ **VALIDATION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN COMMUNAL D'ENTRETIEN**

Le Plan d'Entretien Communal est présenté au Conseil Municipal,

Ses objectifs sont :

- De réaliser un état des lieux des pratiques de la commune concernant l'entretien de sa voirie et des espaces verts,
- De faire un point sur la situation de la commune vis à vis des nouvelles réglementations,
- D'identifier les zones où les traitements chimiques sont interdits ainsi que les zones à risque de transferts élevés et faibles,
- D'identifier les zones à risque pour la santé publique,
- De proposer différentes solutions techniques adaptées à la commune permettant de réduire les risques de transferts vers la ressource en eau,
- De limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.

Suite à la présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Plan d'Entretien Communal établi par Eaux de Vienne – SIVEER

➤ **AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE 2015/2016 DE LA VIENNE SUR LES PROPOSITIONS CONCERNANT LA COMMUNE DE SAVIGNÉ**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des évolutions consécutives à la réforme des collectivités territoriales (Loi NOTRe) et présente le projet de révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par Mme la Préfète lors de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 12 octobre dernier.

Après lecture du projet, il ressort que cinq des six Communautés de Communes de l'arrondissement de Montmorillon ont moins de 15 000 habitants (CC des Pays Civraisien et Charlois, de la Région de Couhé, du Lussacois, du Pays Chauvinois et du Pays Gencéen).

La rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre de l'arrondissement vise donc :

- à accroître les capacités du territoire en favorisant l'accroissement de la solidarité financière et territoriale à l'échelle des périmètres des unités urbaines et des bassins de vie concernés,
- à contribuer à la présence équilibrée des services à la population et d'équipements de qualité.

Ainsi, il est proposé, en ce qui nous concerne, de fusionner les CC de la Région de Couhé, du Pays Gencéen et des Pays Civraisien et Charlois.

Le nouveau périmètre proposé correspond à celui constitué aujourd'hui par le Syndicat Mixte du Pays Civraisien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des votants, 14 voix pour et 1 abstention (Mme Catherine AMBAYE) :

- Émet un avis favorable au périmètre de fusion des communautés de communes des Pays Civraisien et Charlois, de la Région de Couhé et du Pays Gencéen, tel que proposé dans le Schéma de Coopération Intercommunale.

➤ **CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE CNP 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel souscrit auprès de la CNP dont le taux de cotisation reste fixé à 5,23% pour 2016.

➤ **SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE CCAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 79 de la loi n° 2015-991, dite NOTRe, permet aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur budget annexe CCAS. Les dépenses et recettes émises au titre de l'action sociale sont donc imputées directement sur le budget principal. Cette solution évite la confection annuelle d'un budget, d'un compte administratif et d'un compte de gestion spécifiques pour seulement 2 ou 3 opérations à comptabiliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de dissoudre le budget annexe CCAS au 31 décembre 2015.

➤ **VOTE DES SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal vote les subventions ci-après, dont le versement effectif est conditionné par la production des comptes.

- ADMR 1 700 € - APE 190 € - Football Club Savigné 850 € (3 abstentions - Mmes Suzie PORTEJOIE et Katia GAUDIN, M. Nicolas BROSSARD) - Comité des Fêtes de Savigné 2 100 € (1 abstention - Mme Katia GAUDIN) - UNC AFN 300 € - CCAS 7 500 € - OCCE Coop. Scolaire Savigné 3 737 € - Prévention Routière 45 € - Bibliothèque centrale de prêt 135 € - Fonds Solidarité Logement 285 € - Collectif Alimentaire Civray 1 380 € - Restos du Cœur 190 € - Secours populaire 150 € (3 abstentions - Mme Maryvonne DELAGRANGE et Katia GAUDIN, M. Mickaël COLIN) - Accueil des gens de passage 50 €.

Le Conseil Municipal a décidé, pour cette année, de ne pas attribuer de subvention à l'association des Donneurs de Sang, à l'ACCA ainsi qu'au Club de Gymnastique volontaire, au vu des documents produits.

- A noter que Mmes Maryvonne DELAGRANGE, membre du bureau du Comité des fêtes de Savigné, Ginette BOUYER, membre du bureau des ADMR, Katia GAUDIN, présidente des Donneurs de Sang Bénévoles, n'ont pas participé au vote de la subvention de leur association.

➤ **TRANSFERT INTÉGRAL DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU SYNDICAT MIXTE EAUX DE VIENNE-SIVEER**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les services du syndicat Eaux de Vienne-Siveer ont proposé d'étudier les conditions du transfert total de la compétence assainissement collectif à ce syndicat mixte.

Monsieur le Maire expose que ces dernières années le budget d'assainissement est difficile à équilibrer sans subvention d'équilibre en provenance du budget communal. Par conséquent, il lui paraît opportun de confier la gestion du service d'assainissement collectif à Eaux de Vienne-Siveer lequel dispose de toutes les compétences nécessaires.

Au regard des statuts de Eaux de Vienne-Siveer, la commune serait représentée au sein du comité syndical par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Considérant que le transfert intégral de compétence concourt à une meilleure prise en compte des besoins des usagers,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des votants, 14 voix pour et 1 abstention (Mme Catherine AMBAYE), décide :

- D'approuver le transfert intégral en faveur du syndicat mixte Eaux de Vienne-Siveer de la compétence assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ce transfert de compétences se traduira par un transfert direct et intégral au bénéfice du syndicat, des actifs et passifs du budget assainissement constatés à l'issue de la présente gestion dont notamment les résultats budgétaires cumulés.

- De demander, selon le montant des résultats, un étalement sur plusieurs années des résultats budgétaires cumulés.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à engager toute démarche, prendre toute décision ou signer tout document à intervenir dans cette procédure de transfert de compétences.

➤ **REMPLACEMENT DE LA FONTAINE A EAU DE LA CANTINE**

Monsieur le Maire fait savoir que la fontaine à eau de la cantine ne fonctionne plus et donne lecture des devis qui ont été proposés par CUISSON & RÉFRIGÉRATION d'un montant de 1 487.05 TTC et par la S.A.R.L. GIRAUD Serge & Fils d'un montant de 1 023.61 € TTC pour une fontaine à eau neuve.

Devant la nécessité de remplacer rapidement la fontaine qui sert pour les repas, il a été retenu le devis de la S.A.R.L. GIRAUD Serge & Fils d'un montant de 1 023.61 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Entérine la décision qui a été prise sachant que celle-ci correspond aux modalités d'achat du Conseil.

➤ **PERMANENCES ÉLECTIONS RÉGIONALES**

6 décembre 2015

HORAIRES	NOM PRÉNOM
8 H - 10 H	DELAGRANGE Maryvonne - AMBAYE Catherine - COLIN Mickaël - ANASTASI Karine
10 H - 12 H	LAFRÉCHOUX Jean-Claude – PORTEJOIE Suzie – GAUDIN Katia – BLAIN Carole
12 H - 14 H	DELAGRANGE Maryvonne – AUGRIS Jacques – ROY Jean-Christophe – ANASTASI Karine
14 H -16 H	LAFRÉCHOUX Jean-Claude – CAILLAUD Michelle – RIGNAULT André – BROSSARD Nicolas
16 H - 18 H	DELAGRANGE Maryvonne – CAILLAUD Michelle - RIGNAULT André – PORTEJOIE Suzie

13 décembre 2015

HORAIRES	NOM PRÉNOM
8 H - 10 H	DELAGRANGE Maryvonne - AMBAYE Catherine - COLIN Mickaël - ANASTASI Karine
10 H - 12 H	LAFRÉCHOUX Jean-Claude – PORTEJOIE Suzie – CAILLAUD Michelle – BLAIN Carole
12 H - 14 H	DELAGRANGE Maryvonne – AUGRIS Jacques – ROY Jean-Christophe – ANASTASI Karine
14 H -16 H	LAFRÉCHOUX Jean-Claude – CAILLAUD Michelle – RIGNAULT André – BROSSARD Nicolas
16 H - 18 H	DELAGRANGE Maryvonne – RIGNAULT André – PORTEJOIE Suzie – GAUDIN Katia

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

CLÔTURE ATELIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu de faire une clôture autour de l'atelier communal et donne lecture des devis des Ets TERRASIER d'un montant de 1 504.74 € et de CACC d'un montant de 1 352.28 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retient le devis de CCAC d'un montant de 1 352.28 € pour la réalisation de la clôture.

SUBVENTIONS GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jean-François MACAIRE, Président de la Région Poitou-Charentes, qui informe que le Conseil Régional a décidé, sur sa proposition, d'affecter la somme de 80 000 €, pour le projet de rénovation du groupe scolaire. Il donne également lecture du courrier de Monsieur Jean-Michel CLÉMENT, Député de la Vienne, qui annonce que l'État accordera une subvention de 10 567 € pour le même projet.

Le Conseil Municipal remercie Monsieur le Président de la Région et Monsieur le Député pour les aides accordées.

ACCESSIBILITÉ

Monsieur le Maire donne lecture des rapports de vérification pour l'accessibilité des lieux publics de la Commune réalisés par l'APAVE dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage confié à la Communauté de Communes pour la réalisation des diagnostics accessibilité et énergétique pour les ERP .

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 50 minutes.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.